



Elloa Formations



Formations Esthétiques, Massages Bien-être et
Tertiaires

Aytré-La Rochelle
Année 2022

Elloa Formation est heureux de vous accueillir dans le cadre de votre projet de formation.

Pour votre épanouissement et la qualité du déroulement de votre formation, ce Livret d'accueil vous informe de notre dispositif d'intervention en formation.

Pour les formations ayant lieu à La Rochelle, ce livret vous présente les salles de formations, ainsi que les possibilités d'hébergement et de restauration.

Pour les formations à votre domicile, ou dans votre institut, il vous précise les horaires et les modalités d'intervention.

Les formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap, ne pas hésitez à le mentionner lors du premier contact, afin de nous permettre de trouver ensemble le meilleur accompagnement possible, ou de vous orienter au mieux.

Elloa Formations met tout en œuvre pour que la formation corresponde à vos attentes.

Nous sommes disponibles pour vous lors de toute la durée de votre formation, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 07.69.97.35.02 afin que nous puissions vous apporter l'aide et le confort dont vous pourriez avoir besoin.

Très bonne formation à vous

Elloa Formations

Sommaire

Horaires et informations pratiques	p4
Restauration et hébergement	p5
Salles de formations à La Rochelle	p7
Formations à domicile et en institut	p9
Liste des formations Elloa Formations	p10
Accessibilité des formations	p14
Conditions Générales de Vente	p15
Règlement intérieur	p19

Horaires et informations pratiques

1. Horaires des formations :
9h00-13h00 / 14h-18h (Formations Esthétiques et Bien-Etre)
9h-12h / 13h00-16h00 (Formations Tertiaires)
Un temps de pause de 10mn est prévu en milieu de matinée et en milieu d'après-midi. La pause méridienne dure 1h.
2. Les apprenants doivent prévoir une tenue adaptée et confortable en fonction de la formation choisie.
3. Les stagiaires doivent prévoir de quoi écrire (feutres, stylos, bloc-notes, etc...) et une clef USB afin de pouvoir télécharger les supports de formation.
4. Les supports peuvent être fournis sous forme de livret à la demande du stagiaire.
5. Les formations esthétiques à partir de 2 apprenants, ou tertiaires à partir d'1 apprenant, peuvent avoir lieu sur La Rochelle aux adresses précisées dans les pages suivantes.
- x Vous y trouverez des informations pratiques pour l'hébergement et la restauration, ainsi que l'adresse précise des salles, avec les moyens de transports et parcours pour vous y rendre.
- x Tous les produits et matériels autres seront fournis par Elloa Formations, sauf mentions contraires dans le document « cadre de la formation » (Bambous, Henné, Réhaussement/Teinture de cils, Réflexologie Plantaire Thai).
6. Pour les groupes de 1 à 4 apprenants max, les formations peuvent avoir lieu à votre domicile ou dans votre institut.

Des modalités détaillées sont mentionnées sur la page dédiée.

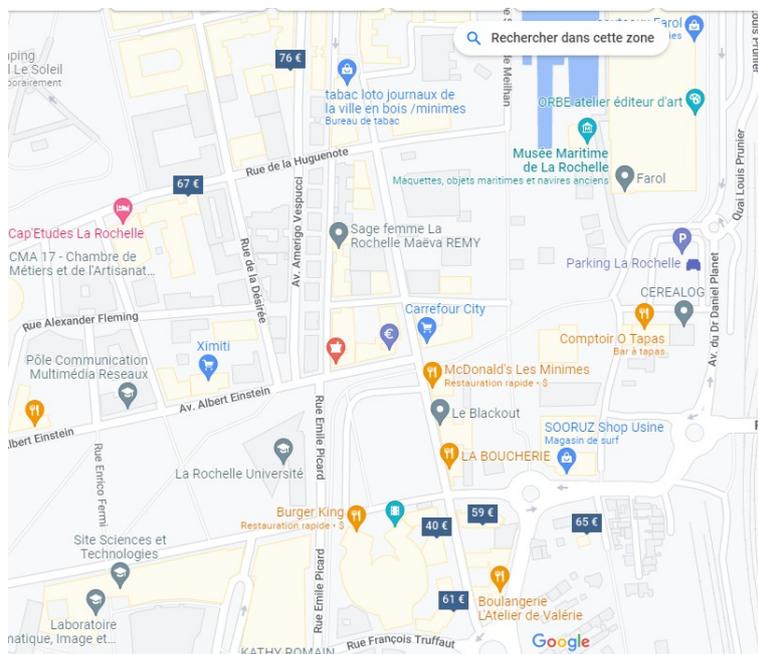
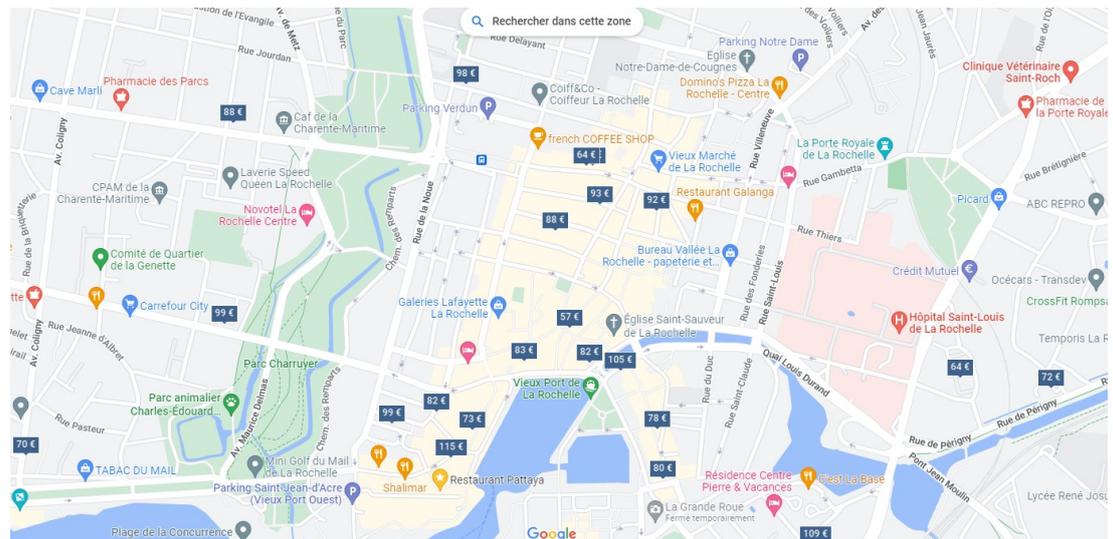
Restauration-Hébergement

Les salles de formation sont situées soit dans le Centre-Ville de La Rochelle, soit près du Port de Commerce.

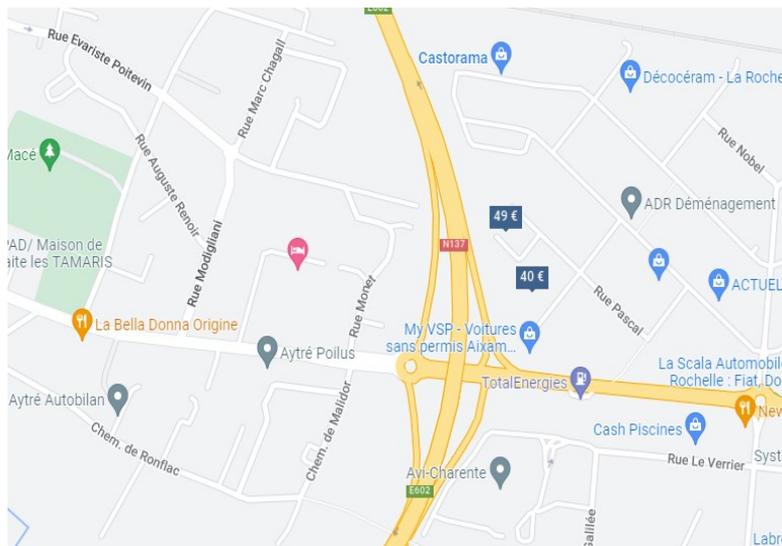
Vous pourrez manger dans les locaux, avec mise à disposition de frigos et micro-ondes, cafetière, bouilloire (thé et café fournis).

Vous trouverez dans ces quartiers de nombreuses offres de restauration adaptées pour tous les budgets, ainsi que des commerces de proximité permettant d'acheter de quoi manger.

La Rochelle dispose de nombreux hôtels pour tous les budgets, Hotel 1^{ère} classe, Campanile, Kyriad, Ibis budget, Ibis Style, Novotel, Mercure...

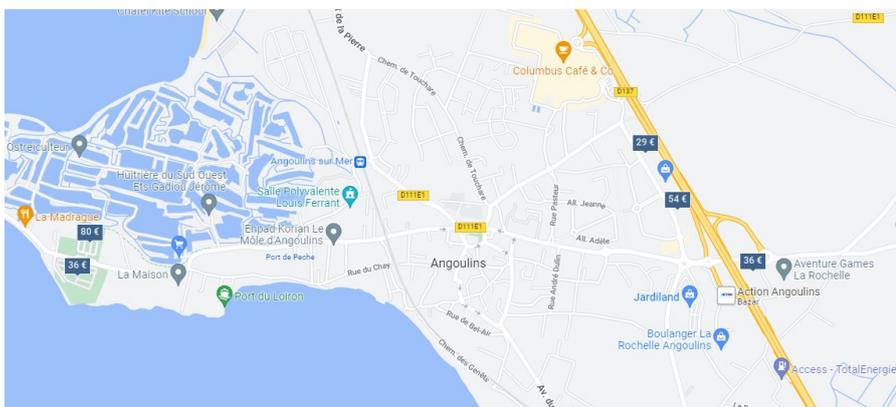
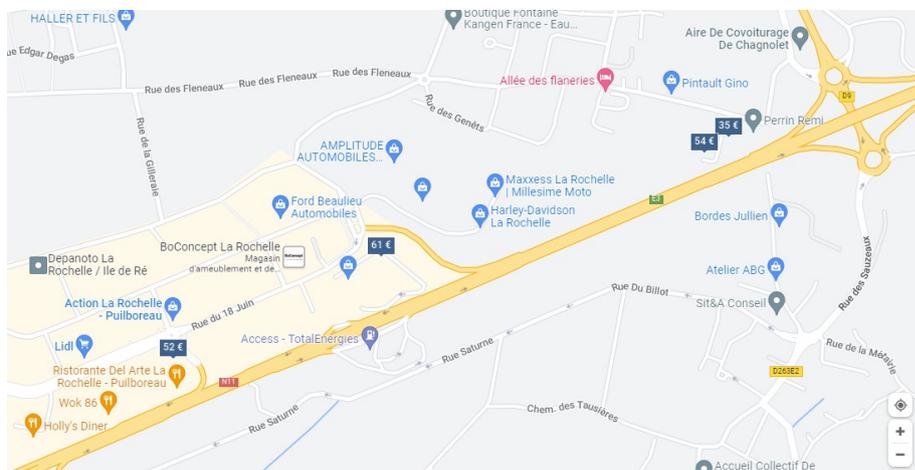


Centre-Ville



ZAC Aytré (Kyriad, 1^{ère} Classe)

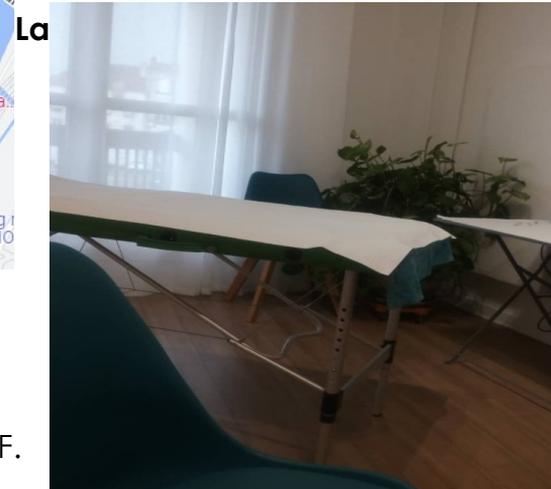
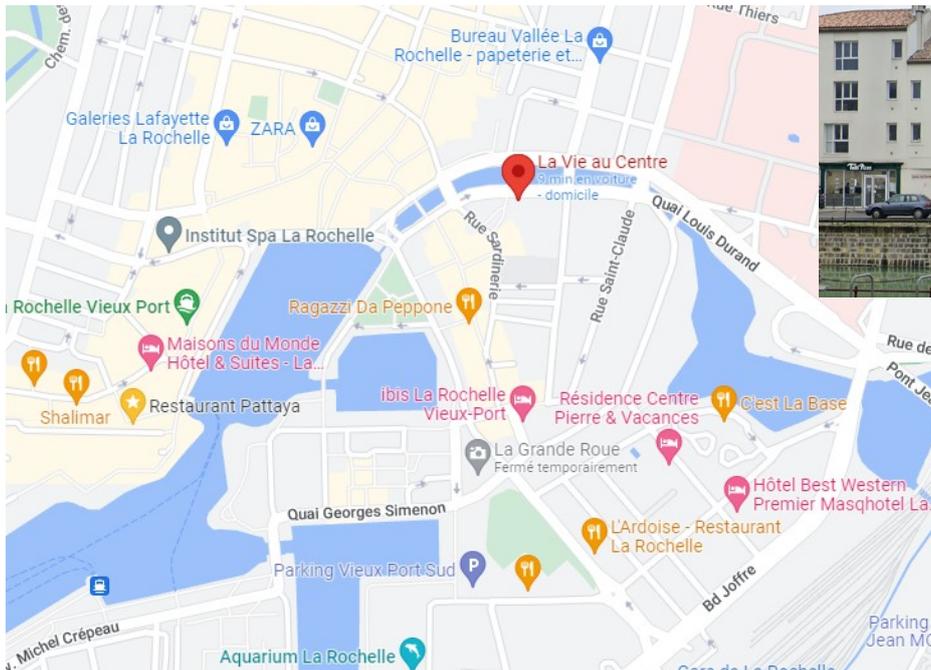
ZAC Beaulieu (1^{ère} classe, Campanile, B&B Hotel,...)



ZAC Angoulins (1^{ère} classe, F1, B&B,...)

Vous pourrez aussi trouver de nombreux gîtes, et locations Air B&B.

Salles de formations Elloa Formations



Vie au Centre
22 Quai Louis Durand 1^{er} étage
17000 La Rochelle

Dans le Centre ville, près du Vieux-Port et de la Gare SNCF.

Accès en voiture :

→ De Nantes : A83, sortie 7 Ste Hermine, Luçon, La Rochelle. Puis D137 direction La Rochelle, N11 direction La Rochelle Centre, Gare SNCF, Hôpital.

→ D'Angers : A87, puis A83 direction Poitiers, Niort, puis A83, sortie 7 Ste Hermine, Luçon, La Rochelle. Puis D137 direction La Rochelle, N11 direction La Rochelle Centre, Gare SNCF, Hôpital.

→ De Bordeaux, Limoges, Angoulême : Rejoindre l'A10 à hauteur de Saintes, puis l'A837 direction Rochefort, La Rochelle, puis la N237 sortie Aytré-ZI Les Cottés-Mailles, puis suivre avenue Simone Weil, au dernier Rond-Point suivre direction Vieux-Port-Hôpital.

→ De Poitiers : A10, sortie 33 La Rochelle, Rochefort, puis N248, puis N11 direction La Rochelle. Suivre ensuite La Rochelle Centre, Gare SNCF, Hôpital.

Stationnement conseillé sur les parkings Vieux-Port Ouest, Vieux-Port Sud, Espace Encan. (5 mn-10mn à pieds)

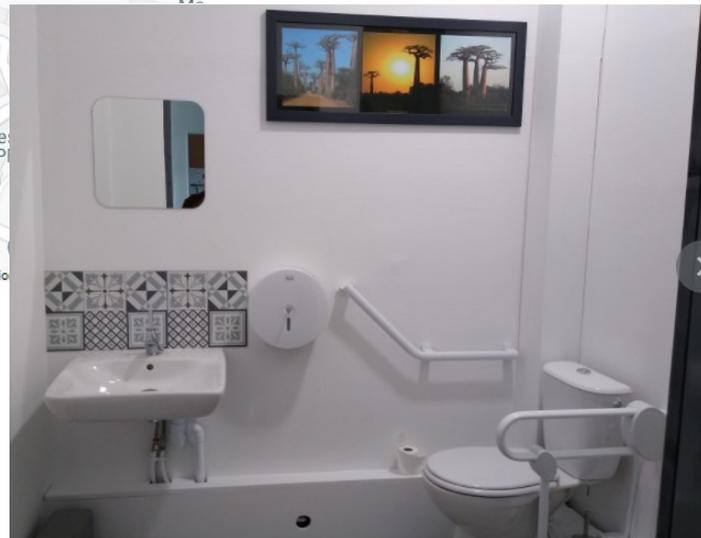
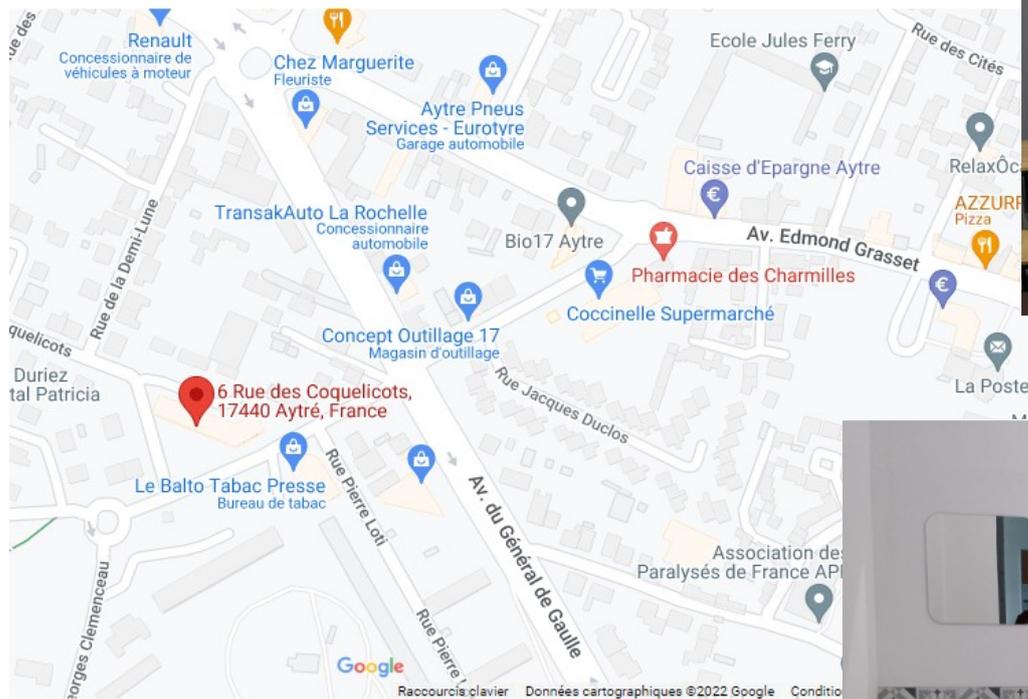
Les Parcs-Relais sont disponibles en entrées de ville (Lagord, Beaulieu), et près de la Gare, et permettent de prendre les lignes de bus Illico à destination du Centre.

Accès en train :

-depuis Poitiers, Bordeaux, Nantes, gare La Rochelle (10 mn à pieds)

Accès en bus de La Rochelle et agglomération rochelaise :

Arrêt Dames Blanches : Illico 1,2,3,4, et lignes 8,18,19,20.



**HBFC Formations (APMR)
6 Rue des Coquelicots
17440 Aytré**

Dans le Centre-Ville d'Aytré

Accès en voiture :

→ De Nantes : A83, sortie 7 Ste Hermine, Luçon, La Rochelle. Puis D137 direction La Rochelle,

N237 Direction Rochefort, sortie Aytré ZI Bel-Air. Au Rond-Point à droite direction Aytré-Centre, au Rd-point suivant à gauche (labo Bio17) rue Jules Ferry, en face après le feu, et à droite après la pharmacie. Parking au pied de l'immeuble, ou de l'autre côté de la rue en face des commerces.

→ D'Angers : A87, puis A83 direction Poitiers, Niort, puis A83, sortie 7 Ste Hermine, Luçon, La Rochelle. Puis D137 direction La Rochelle, N237 Direction Rochefort, sortie Aytré ZI Bel-Air. Au Rond-Point à droite direction Aytré-Centre, au Rd-point suivant à gauche (labo Bio17) rue Jules Ferry, en face après le feu, et à droite après la pharmacie. Parking au pied de l'immeuble, ou de l'autre côté de la rue en face des commerces.

→ De Bordeaux, Limoges, Angoulême : Rejoindre l'A10 à hauteur de Saintes, puis l'A837 direction Rochefort, La Rochelle, N237 Direction Ile de Ré, sortie Aytré ZI Bel-Air, puis tout droit. Passer le premier feu, puis à gauche au deuxième, et à droite après la pharmacie. Parking au pied de l'immeuble, ou de l'autre côté de la rue en face des commerces.

→ De Poitiers : A10, sortie 33 La Rochelle, Rochefort, puis N248, puis N11 direction La Rochelle.

N237 Direction Rochefort, sortie Aytré ZI Bel-Air. Au Rond-Point à droite direction Aytré-Centre, au Rd-point suivant à gauche (labo Bio17) rue Jules Ferry, en face après le feu, et à droite après la pharmacie. Parking au pied de l'immeuble, ou de l'autre côté de la rue en face des commerces.

Accès en train :

depuis Poitiers, Bordeaux, Nantes, gare La Rochelle et bus Illico 1 direction Aytré plage, arrêt Place des Grands Prés ou bus 20 direction Châtelailon-Angoulins arrêt Les Grands "Prés

Formations à domicile ou en institut

Les formations en institut ou à domicile sont réservées à de petits groupes d'apprenants, de 1 à 4 personnes maximum.

Si votre institut dispose déjà de tables de massages, chaises, etc. qui ne peuvent être déplacés, nous utiliserons votre mobilier.

Dans tous les autres cas, les tables, chaises de massage, seront fournis par Elloa Formations.

Les horaires de formations sont identiques à ceux des formations effectuées en salle sur La Rochelle :

9h00-13h00 / 14h-18h (Formations Esthétiques et Bien-Etre)

9h-12h / 13h00-16h00 (Formations Tertiaires)

Pour l'installation du matériel, je dois pouvoir accéder à la pièce dédiée

30 mn au moins avant le début de la formation.

Comptez au moins 30 mn de rangement avant mon départ.

Les cafés d'accueil seront fournis par Elloa Formations.

Chaque stagiaire devra apporter de quoi se restaurer. Les moyens (frigo ou non, micro-ondes ou non, etc.) devront être précisés à

Elloa Formations au moins 15 jours avant le début de la formation, qui le répercutera aux autres stagiaires le cas échéant.

Tous les produits et matériels autres seront fournis par Elloa Formations, sauf mentions contraires dans le document « cadre de la formation » (Bambous, Henné, Réhaussement/Teinture de cils, Réflexologie Plantaire Thai).

Liste des formations proposées par Elloa formations

- x Elloa formations (POURRIAU SCHWENK Marine) est déclaré en tant que prestataire de formation auprès de la Dreets Nouvelle Aquitaine, sous le numéro 75170259717.
- x Ces formations peuvent avoir lieu à votre domicile ou dans votre institut (1 à 4 stagiaires) ou dans des salles dédiées sur La Rochelle (à partir de 2 participants en formations esthétiques)
- x Nos formations sont assurées par une formatrice diplômée : en tant que praticienne esthétique, massages, socio-esthétique, ainsi qu'en tant que formatrice professionnelle pour adultes.
- x Les formations ont une durée de 2 jours (hormis la digitopression visage et crâne, le massage bébé, le massage du crâne ou du dos SEULS, le modelage du visage en vis-à-vis, et le tatouage paillettes sur une journée).
- x Les formations individuelles peuvent avoir lieu sur une journée, cela sera déterminé lors de votre bilan de positionnement

- x Une troisième journée de perfectionnement peut être proposée à la demande du stagiaire.
- x Le coût des formations va de 240€ à 1500€.
- x La journée de perfectionnement sera facturée 240€ à 300€ selon la formation.

- x Pour obtenir un devis, nous consulter par l'intermédiaire du formulaire de contact, ou par téléphone au 07.69.97.35.02 (en laissant IMPERATIVEMENT un message, avec votre nom, prénom et motif de l'appel).
- x Pour obtenir le programme complet, il est disponible sur le site internet (cliquez sur le nom de la formation)
- x Pour les dates et les conditions d'accès à la formation, nous contacter par l'intermédiaire du formulaire de contact, ou par téléphone.

Massages habillés

Ces massages se pratiquent habillés.

Ils permettent d'intervenir auprès de personnes pudiques, ou ne souhaitant se dévêtir, ou dans des lieux « ouverts », type salons, événements, etc.

Les protocoles complets peuvent durent de 20mn à 1h. Ils peuvent être réduits lors de démonstrations.

- Massage Amma Assis
- Massage Etoile (Tête-mains-Pieds)
- Massage Shiatsu esthétique

Massage Crâne, Visage et Buste

Ces massages permettent d'intervenir sur les zones clés du crâne, visage et dos .

En plus de leurs bienfaits relaxants, ils permettent aussi de travailler sur la fermeté, la tonicité des tissus du visage.

- Massage liftant du visage japonais
- Modelage du visage en vis-à-vis

- Digitopression du visage et du crâne
- Modelage crânien, dos ou « crânien et dos »

Massage Corps

Ces massages sont des massages du corps complets ou partiels, traditionnels à l'huile ou à la bougie.

Certains nécessitent des outils (Bambous, Pierre Chaude, Réflexologie Plantaire Thaï traditionnelle).

Ils apportent détente, relaxation (Relaxant, Dos, Pierres Chaudes, Bougie, Jambes et Pieds) ainsi que tonicité et décontraction musculaire (Réflexologie, Bambous, Suédois, Oriental, Deep-Tissues).

Ces massages sont des massages bien-être, et n'ont aucune indication thérapeutique.

- Massage relaxant
- Massage réflexologie plantaire thaï traditionnelle
- Massage adapté des jambes et pieds
- Massage aux bambous
- Massages aux pierres chaudes
- Massage à la bougie
- Massage suédois
- Massage oriental
- Massage deep-tissue

Massage Maman-Bébé-Famille

Ces massages ont pour but de permettre de renforcer les liens, et de créer une harmonie entre parents et enfants, ainsi qu'entre les membres de la famille (frères, sœurs...)

Ils permettent aussi à la maman de se détendre après la naissance de Bébé, de se relier de nouveau à ce corps modifié par la grossesse, tout en se sentant chouchoutée et accompagnée.

- Massage prénatal
- Massage post-natal
- **Massage bébé**

Maquillage temporaire

Techniques de maquillage et tatouage temporaires que vous pourrez proposer lors des périodes estivales, ou lors d'événements.

- Henné et jagua.
- Tatouage paillettes
- Réhaussement et teinture de cils
-

Attention, ces formations n'ouvrent pas droit à des prises en charges, et sont donc à la charge intégrale du stagiaire

NOUVEAU !!

Formations secteur tertiaire

Formateur Occasionnel

Formation ouverte aux formateurs détenteurs d'un NDA

→ « Les outils de la qualité en formation »

Formation pour les créateurs-repreneurs d'entreprises (TPE-PME)

Avant la création ou dans un délai maximum de 2 mois après la création de l'entreprise

→ Formation ACRE

Accessibilité des formations

Pour toutes personnes en situation de handicap, il est important de le préciser lors de la 1^{ère} demande de renseignements par téléphone, mail, réseaux sociaux.

Ceci afin de permettre à Elloa Formations de vous proposer un accompagnement adapté, ou de vous orienter vers un partenaire ou un organisme de formation permettant un accompagnement parfaitement conforme à vos besoins.

Elloa Formations travaillera avec plaisir sur l'accessibilité des locaux, en louant une salle spécifique répondant aux normes PMR, des moyens mis à disposition en terme de matériel (hauteur des tables, chaises, petit matériel adapté...), ou sur une adaptation des supports avec plus de visuels, des contenus audio et/ou vidéo, ainsi que sur des temps de formations répartis de manières différente.

Mais ces adaptations peuvent générer un temps de préparation important, ainsi que des critères de financement différents, c'est pourquoi il vous est conseillé de nous faire part de vos besoins spécifiques dès la prise de contact, et de prévoir dans certains cas un temps d'entrée en formation plus long, afin de nous permettre de vous accompagner de la meilleure manière.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Elloa Formations

Elloa formations est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de l'esthétique, de la beauté et du bien être.

Son siège social est fixé **18 rue de la Frégate à Aytré 17440**

Elloa formations conçoit, élabore et dispense des formations à domicile, en institut (tarif de déplacement sur devis, nous consulter), et en cabinet et/ou salle de formations sur La Rochelle et alentours.

Sont désignés lors du présent contrat :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit, passe, commande, finance une formation.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

1) OBJET

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Elloa formations pour le compte d'un client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

2) INSCRIPTION A UNE FORMATION

L'inscription à une formation n'est validée que lorsque le dossier est complet, et que vous avez reçu une confirmation écrite par mail et/ou SMS de cette inscription par Elloa Formations.

Le chèque fourni par la stagiaire dans son dossier d'inscription, correspondant aux frais de dossier, lui sera remis le dernier jour de la formation (cf conditions d'encaissement du chèque article 4 de la convention).

3) ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Le stagiaire ou le client dispose de 15 jours à l'issue de la signature du contrat de formation pour se rétracter sans justificatif, par écrit avec recommandé avec AR, à condition que cela précède de plus de 60 jours l'entrée en formation. Son

chèque lui sera alors renvoyé par voie postale à réception de son courrier recommandé avec AR.

- Une fois passé le délai de rétractation, tout renoncement par le stagiaire devra être fait par courrier et envoyé en recommandé à l'organisme de formation et fera l'objet de l'encaissement du chèque soit 100 Euros Nets au titre de dédit (correspondant au chèque remis par le stagiaire dans son dossier d'inscription) + les frais mentionnés dans la convention en fonction du temps restant avant l'entrée en formation, à l'exclusion des cas suivants SUR JUSTIFICATIF : maladie, accident, hospitalisation, non prise en charge par le prescripteur, décès.

→ Cette somme ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par le FAFCEA, ou tout autre organisme de financement.

- Si la stagiaire présente s'absente durant les horaires de formation, celle-ci ne recevra pas le financement du FAFCEA ou autre financeur et devra s'acquitter de la totalité du coût de la formation auprès d'Elloa formations.
- En cas de résiliation partielle de la formation par le stagiaire, l'action de formation est due en totalité (le FAFCEA ou autre financeur ne prenant en charge que les heures de formations réalisées, le stagiaire doit alors s'acquitter auprès de l'organisme de formation du montant restant correspondant à ses heures d'absences).

→ Cette somme ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par le FAFCEA ou autre organisme de financement.

4) CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix de nos formations sont exprimés en PRIX NETS.

Elloa Formations ne disposant pas de subrogation par le FAFCEA, les démarches de prises en charges seront à réaliser par le stagiaire. Un accompagnement sera cependant proposé dans ces démarches par Elloa formations.

- Le stagiaire, s'il est auto-entrepreneur, s'engage à remplir en bonne et due forme l'attestation sur l'honneur concernant le chiffre d'affaire des 12 derniers mois, fournie par le FAFCEA.

→ Si l'attestation remplie et signée par le stagiaire s'avère fausse après vérification des services du FAFCEA, ou que son chiffre d'affaire des 12 derniers mois est nul, ou qu'il a déjà épuisé son quota d'heures de formation annuel sans nous avoir averti au préalable, celui-ci sera contraint de régler intégralement le montant de la formation sans demander le moindre dédommagement ou remboursement auprès d'Elloa formations.

- Pour les stagiaires en auto-financement : Le règlement total du prix de la formation est à effectuer dernier délai un mois avant la formation par virement bancaire auprès d'Elloa Formations. En cas de parcours long ou d'inscription tardive, des facturations intermédiaires peuvent être envisagées.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance sauf mention différentes indiqué sur la facture.

5) EFFECTIFS ET AJOURNEMENTS

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité, cet effectif est déterminé pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

Elloa formations peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Les inscriptions sont closes 15 jours avant le début du stage, cependant passé ce délai, le stagiaire peut néanmoins s'inscrire et participer à la formation après confirmation et validation du référent pédagogique (étude au cas par cas)

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Elloa formations se réserve le droit d'annuler ou de reporter, sans frais cette formation, en cas de maladie de la formatrice ou encore en cas de grève des transports (avion, train). Nous renverrons par voie postale dans ces cas-là, le chèque remis par la stagiaire concernant la formation annulée.

6) PREREQUIS/DESCRIPTIF/PROGRAMME DES FORMATIONS/EVALUATION/METHODES

- → **Pré requis :**
Esthéticienne diplômée ou en cours d'obtention du diplôme (CAP minimum) salariée ou chef d'entreprise
- Professionnel du domaine de la beauté et du bien être immatriculée à la chambre des métiers ou du commerce
- → **Sans pré-requis :**
- Particuliers en auto-financement, à visée de connaissance personnelle, et/ou de pratique de loisirs pour les professions réglementées par diplômes.

→ Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable

pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

→ Les objectifs, évaluations et méthodes mobilisées sont transmises par mail sur simple demande et lors de la contractualisation de l'inscription à la formation.

7) PROPRIETE INTELLECTUELLE

Elloa formations est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients.

La reproduction, cession, transmission, transformation, utilisation de l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale..) est strictement interdite.

En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

8) CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement.

9) DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Elloa formations à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Elloa Formations

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées et toutes substances illicites dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation, le matériel sans accord de la formatrice référente ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur et du matériel sans accord de la formatrice référente ;
- de manger dans les salles de cours ;
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;
- de produire les supports de formation sur internet
- d'utiliser les supports de formation à des fins de formation professionnelle d'autres personnes
- de ne pas se montrer respectueux et courtois en toutes circonstances
- de dénigrer, insulter, agresser, exercer quelque type de violence que ce soit à l'encontre des personnels d'Elloa Formations et des stagiaires d'Elloa Formations

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement oral/écrit par la directrice d'Elloa Formations ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation
- En cas de violences, insultes à caractère discriminatoire, Elloa Formations pourra entamer des poursuites judiciaires.

Article 4 : représentation des stagiaires

Dans les stages d'une durée supérieure à 200 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes.

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt deux et au plus tard 4 heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin, dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au

préfet de région-territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 5 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

1. Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par oral/écrit des griefs retenus contre lui.
2. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.
3. Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.
4. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.
5. Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer.
6. La sanction ne peut intervenir plus de 15 jours après l'entretien.
7. Elle fait l'objet d'une notification orale motivée au stagiaire, et sous forme de lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge.
8. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 6 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles **de l'entreprise**.

Article 7 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Elloa Socio-esthétique/Formations (El Marine Pourriau Schwenk)

18 rue de la Frégate 17440 Aytré

Numéro Siret: 53532437000050

*« Numéro de déclaration d'activité:75170259717 auprès de la Préfecture
Nouvelle Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »*